

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 MAI 2016**

**Délibération**  
**n° 2016.05. 54.B**

**Relance d'une étude  
préliminaire relative à  
la mission de maîtrise  
d'oeuvre pour les  
travaux d'extension  
de la déchetterie de  
Brébonzat à L'Isle  
d'Espagnac : Avenant  
n° 1**

**LE DIX NEUF MAI DEUX MILLE SEIZE à 18h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 mai 2016**

**Secrétaire de séance** : Jacky BOUCHAUD

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Guy ETIENNE à Jean-François DAURE

**Excusé(s)** :

Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.05. 54.B**

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**RELANCE D'UNE ETUDE PRELIMINAIRE RELATIVE A LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA DECHETTERIE DE BREBONZAT A L'ISLE D'ESPAGNAC : AVENANT N° 1**

Par délibération n° 62B du 19 juin 2014, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de la déchetterie de Brébonzat à L'Isle d'Espagnac.

La commission d'appel d'offres du 29 octobre 2015 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement **ATELIER ARCHIPEL SCM**, mandataire - 23 avenue Clémence Isaure - 17200 ROYAN / **SAFEGE SAS**, co-traitant, pour un montant de :

- Tranche ferme : 170 483,00 € HT
- Tranche conditionnelle : 3 717,00 € HT

La tranche conditionnelle n'a pas encore été affermée.

L'Etude Préliminaire réalisée par le cabinet « ATELIER ARCHIPEL » a conduit à une estimation des travaux allant bien au-delà de l'enveloppe financière prévue.

Il est donc nécessaire de revoir le programme initial. Le service Déchets ménagers ayant revu à la baisse ses objectifs, il est nécessaire de relancer une « Etude Préliminaire ».

La nouvelle proposition d'honoraires est de : 7 700 € HT, répartie de la façon suivante 4 400 € HT pour ARCHIPEL (mandataire) et 3 300 € HT pour SAFEGE.

Le montant de l'avenant en plus-value est de 7 700,00 € HT.

Le montant du marché passe de 170 483,00 € HT à 178 183,00 € HT, soit une augmentation de 4,52 % par rapport au montant initial du marché (tranche ferme).

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre au groupement ATELIER ARCHIPEL SCM, mandataire - 23 avenue Clémence Isaure - 17200 ROYAN / SAFEGE SAS, co-traitant pour une étude préliminaire supplémentaire pour un montant en plus-value de 7 700,00 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe déchets ménagers - chapitre 23 - rubrique 824 - autorisation de programme n°4.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**24 mai 2016**

**Affiché le :**

**24 mai 2016**